Amendement à la présente convention	12
Article XIV	12
Amandamanta au and	
Amendements au code	13
Article XV	
Textes faisant foi	. 16
Article XVI	16
Note and lieutine and land land	
Note explicative sur les règles et le code de la convention du travail maritime	177
marronic	17
Les Régles et le code	21
Titre 1. Conditions minimales requises pour le travail des gens	
de mer à bord d'un navire	22
Règle 1.1 – Age minimum	22
Règle 1.2 – Certificat médical	23
Règle 1.3 – Formation et qualifications	25
Règle 1.4 – Recrutement et placement	26
Titre 2. Conditions d'emploi	. 33
Règle 2.1 – Contrat d'engagement maritime	33
Règle 2.2 – Salaires	36
Règle 2.3 – Durée du travail ou du repos	41
Règle 2.4 – Droit à un congé	44
Règle 2.5 – Rapatriement	47
Règle 2.6 – Indemnisation des gens de mer en cas de perte	
du navire ou de naufrage	. 52
Règle 2.7 – Effectifs	53
professionnelles et possibilités d'emploi des gens de mer	51
Titre 3. Logement, loisirs, alimentation et service de table	. 56
Règle 3.1 – Logement et loisirs	. 56
Règle 3.2 – Alimentation et service de table	. 73
Titre 4 Protection de la conté prince (1)	
Titre 4. Protection de la santé, soins médicaux, bien-être et protection en matière de sécurité sociale	
en matière de sécurité sociale	. 77
Règle 4.2 – Responsabilité des armateurs	. //
Règle 4.3 – Protection de la santé et de la sécurité et prévention des	. 04
accidents	. 86
Règle 4.4 – Accès à des installations de bien-être à terre	. 98
Règle 4.5 – Sécurité sociale	103
	3000